



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

femmes enceintes

Question écrite n° 29099

Texte de la question

M. Jacques Le Guen attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les effets néfastes de l'exposition prénatale à l'alcool. Pour les femmes enceintes, la consommation de boissons alcoolisées présente des risques non négligeables pouvant provoquer des séquelles neuro-psychologiques chez l'enfant. Dans sa forme la plus grave, l'exposition prénatale à l'alcool entraîne un syndrome d'alcoolisation foetale (SAF), qui, selon une estimation, affecterait une à trois naissances sur mille. Il est également reconnu que les effets de l'alcool sur le fœtus constituent l'une des principales causes évitables de malformation congénitale dans les pays industrialisés. Aussi il souhaiterait connaître les actions de prévention que le Gouvernement envisage de mener pour lutter contre ce problème de santé publique.

Texte de la réponse

Dans une enquête périnatale effectuée en 1995 auprès de l'ensemble des maternités françaises, 5 % des femmes interrogées à la maternité déclaraient consommer au moins un verre par jour d'alcool pendant la grossesse. En 1998, ce pourcentage était de 3,9 %. Or, les conséquences de l'exposition prénatale à l'alcool sur le développement psychomoteur de l'enfant ont été confirmées par l'expertise collective de l'INSERM 2001-2002. Ainsi, il ressort des enquêtes que la France fait partie des pays où la fréquence des femmes exposées au risque d'effet de l'alcool sur le fœtus serait la plus élevée. C'est pourquoi un des objectifs prioritaires de la stratégie de lutte contre l'alcoolisme du Gouvernement concerne plus spécifiquement les femmes enceintes. Il s'agit d'améliorer l'information sur les conséquences nocives de la consommation d'alcool au cours de la grossesse et de développer la formation des sages-femmes dans ce domaine. En outre, dans le cadre de la stratégie alcool, la Direction générale de la santé et l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) ont élaboré un programme de prévention de la consommation excessive d'alcool pour 2004-2006. Ce programme a notamment pour objectif de réduire la consommation d'alcool des femmes enceintes. Il s'agit d'adopter une démarche non culpabilisatrice, tout en s'assurant de la qualité du suivi psychologique qui pourra être offert aux femmes concernées. Ainsi, au premier semestre 2004, une étude relative aux attitudes et représentations des femmes enceintes vis-à-vis de l'alcool sera pilotée par l'INPES.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Guen](#)

Circonscription : Finistère (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29099

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2003, page 8922

Réponse publiée le : 2 mars 2004, page 1673